



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accès à l'emploi des maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS).

Question écrite n° 3624

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les conditions d'accès à l'emploi des maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS). En effet, après avoir effectué une formation pour obtenir le brevet de MNS maintenant appelé « BPEPS AAN - Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport mention activités aquatiques », qui pour rappel dure un an et engendre des frais coûteux de, 5 000 à 8 000 euros dans les CREPS, bon nombre de diplômés se retrouvent à travailler dans des conditions saisonnières précaires. Selon deux décrets datant respectivement du 11 mai 2017 et du 9 août 2017, de nouvelles formations plus courtes (5 jours pour les BNSSA) dispensent une seule heure de formation pédagogique ou attribuent l'apprentissage de la natation à des demi-bénévoles. Or il en va de la sécurité des personnes d'apprendre à nager et d'être surveillées par des maîtres-nageurs-sauveteurs qualifiés et reconnus. Il est également utile de rappeler que l'Institut de veille sanitaire (InVS) qui réalise tous les 3 ans, une enquête sur les noyades en France avait révélé en 2015 qu'entre le 1er juin et le 26 juillet 2017, 584 accidents de baignade avaient été recensés, provoquant la mort de 199 d'entre eux. Ce qui donnait une moyenne de 3,6 décès par jour. Par conséquent, il aimerait connaître les mesures prises pour une qualification unique pour tous afin de pallier aux difficultés d'accès à l'emploi des MNS et garantir la sécurité des personnes apprenant ou pratiquant la natation.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3624

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6073

Question retirée le : 12 décembre 2017 (Fin de mandat)